

## THÈME

- Prime Grenelle, stagiaires. Modalités d'avancement classe exceptionnelle. Développement des mobilités.

## L'ESSENTIEL

- Poursuite discussion sur les Nouveaux scénarios pour la prime Grenelle. Sur les contractuels, prime dans le scénario 4 identique pour l'ensemble des contractuels enseignants, d'éducation et d'orientation
- Projet de revalorisation de l'indemnitaire des CFC ainsi que les personnels exerçant en milieu pénitentiaire.
- Situation des stagiaires. Prime proratisée au temps de travail. Revalorisation devrait se poursuivre, mais pas d'engagement sur la suite.
- Annonce d'une convergence indemnitaire entre les PSY-EN.
- Retour sur le rapport 20-80 vers 30-70 et nouvelles fonctions (?) pour le vivier 1 avec des propositions en septembre.
- Nouveau dispositif sur la mobilité internationale : le SOPA Europe qui concerne les étudiants en master MEEF éligible à un financement ERASMUS +.

## LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Une perspective pluriannuelle, l'égalité de traitement des différents corps et la nécessité d'insister sur le milieu de carrière. Malgré ces fortes réserves, le SNALC opte pour le scénario 4 qui permet de toucher aussi les collègues en milieu de carrière et permet d'éviter le plus l'aplatissement de l'évolution de carrière. Ce qui aurait un sens si nous continuons après 2022 la revalorisation qui débute.
- La possibilité pour un certifié ou PLP, Peps par exemple reçu à l'agrégation de percevoir la prime d'attractivité pendant l'année de sa titularisation.
- La nécessaire revalorisation des Conseillers en formation continue et des personnels dans le milieu pénitentiaire.
- Demande d'un calendrier sur les étapes de revalorisation concernant les CFC.
- Le stage SOPA a lieu dans le premier stage de 6 semaines, pour tous les master MEEF.

## L'AVIS DU SNALC

**Le scénario élargissant la prime au 9<sup>e</sup> échelon a le mérite d'élargir le nombre de bénéficiaires, mais l'absence de plan pluriannuel limite fortement l'attractivité.**

**Les différentes primes ne doivent pas se traduire par une baisse ou blocage de rémunération à l'occasion d'une promotion.**

**Le SNALC reste vigilant sur l'extension du mouvement spécifique. Il n'y a pas d'obligation à rester sur un poste pour les personnels enseignants. Cela distinguerait les personnels juridiquement. Il sera aussi plus difficile pour eux de participer au mouvement intra de leur département ou de leur académie en raison de leur faible ancienneté.**

**L'extension des affectations des PLP dans les lycées et collèges ne doit pas se faire sans limites, ce qui poserait davantage de problèmes aux personnels concernés.**

**SOPA Stage d'observation et de pratique accompagnée-Europe : l'élargir aux contractuels alternants serait intéressant. Le problème se pose de la maîtrise des langues nécessaire pour y participer. Le stage reste court, il faut donc le voir dans des pratiques sur un plus long terme. Attention à ne pas bousculer les maquettes des contenus des masters MEEF.**